



CULTURE SURETÉ

OBJECTIF

Comprendre ce qui est attendu des règles de l'arrêté INB du 07/02/2012. Être en mesure de faire évoluer ses pratiques et ses documents au regard des nouvelles exigences.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux opérateurs et chef d'équipe
Prérequis : maîtrise du français (oral et écrit)

NOTA

Uniquement en formation intra entreprise, de 4 à 8 personnes (vos locaux ou ceux de Kairos). Recyclage préconisé tous les 3 ans

CONTENU

- Contexte de l'arrêté INB
- Définition des AIP et EIP
- Attitude sûreté
- Sécurité et sûreté industrielles
- Exemple d'un écart en sûreté
- Etude de cas

METHODE PÉDAGOGIQUE

Présentiel et travaux dirigés + un support de formation remis à chacun

EVALUATION

Théorique (QCM). Attestation de présence et de réussite (valide 3 ans)

Tarifs (nous consulter)